



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

Rapport annuel 2024-2025

Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs

No de cat. P1-50F-PDF
ISSN 2819-1994

Point saillants

- Le 31 mai 2024, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a mis sur pied le Bureau de l'intégrité et de la conformité des fournisseurs (BICF) afin de remplacer l'ancien Régime d'intégrité du Ministère et de s'en inspirer. L'une des responsabilités du BICF consiste à administrer une version révisée et élargie de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (*la Politique*), qui est entrée en vigueur en même temps que la mise sur pied du BICF.
- *La Politique* révisée comporte un certain nombre d'améliorations importantes, notamment :
 - **l'élargissement de la portée des informations à divulguer par les fournisseurs** : les fournisseurs doivent fournir une liste plus vaste des personnes clés au sein de leur organisation, ce qui donne au BICF un meilleur aperçu des structures organisationnelles
 - **des infractions supplémentaires comme motifs d'exclusion** : il y a plus d'infractions relatives aux crimes économiques et aux comportements anticoncurrentiels (de plus, la Politique tient maintenant davantage compte de l'éthique des affaires et de la responsabilité sociale des entreprises en ajoutant les infractions liées au travail forcé, à la traite des personnes, aux droits du travail et aux protections environnementales)
 - **de nouveaux facteurs déclencheurs souples comme motifs d'exclusion** : le registraire d'inadmissibilité et de suspension a maintenant le pouvoir de prendre des mesures contre les fournisseurs en l'absence d'accusations ou de condamnations lorsqu'il est déterminé qu'un fournisseur présente un risque pour les systèmes d'approvisionnement ou de biens immobiliers fédéraux
 - **des sanctions mieux adaptées** : le registraire peut déterminer les périodes d'inadmissibilité appropriées en fonction d'une évaluation des facteurs aggravants et atténuants pour s'assurer que les sanctions sont proportionnelles aux risques cernés (des suspensions provisoires ont été instaurées en tant que nouvelles sanctions, ce qui permet d'agir rapidement contre les fournisseurs qui présentent des risques immédiats et importants pour le Canada)
- Compte tenu de la portée élargie de la politique révisée, tout au long de l'exercice financier 2024 à 2025, le BICF a entrepris une campagne de sensibilisation et de mobilisation auprès d'autres ministères, des professionnels de l'approvisionnement et de la communauté des fournisseurs pour mieux faire connaître les nouvelles exigences de la politique et les nouvelles responsabilités du BICF et en assurer la compréhension.
- Les activités de sensibilisation et d'engagement comprenaient des présentations au Comité consultatif des fournisseurs, au Comité consultatif sur la gestion de la fonction publique et lors de la Journée du dialogue 2024 de Transparence Internationale Canada, ainsi que des communiqués, des réponses aux demandes de renseignements et la mise à

jour d'[AchatsCanada](#) avec des nouvelles concernant le lancement du BICF et la Politique révisée.

- En outre, dans l'exercice financier 2024 à 2025, le BICF a obtenu des résultats importants, résumés ci-dessous
 - dans l'ensemble, un total de 26 573 demandes de vérification de l'intégrité ont été reçues, ce qui représente des vérifications de 680 322 noms individuels.
 - le BICF a reçu en moyenne 2 214 demandes de vérification mensuelles, et le volume le plus élevé a été enregistré en février avec plus de 2 820 demandes
 - plus de 99 % de ces vérifications ont été effectuées dans le respect de la norme d'achèvement de quatre heures du programme.
 - 873 des demandes de vérification accélérée ont été effectuées à l'égard des fournisseurs potentiels
 - le registraire a pris sept [mesures administratives](#) en vertu de la Politique : 6 activités liées à la suspension et une décision d'inadmissibilité
 - il y avait 3 ententes administratives en vigueur avec des fournisseurs. En vertu de ces ententes administratives, les fournisseurs pouvaient continuer à faire affaire avec le gouvernement du Canada tant que les termes et conditions des ententes étaient respectées
 - le BICF s'engage à renforcer l'administration de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. En particulier, le BICF continuera d'accorder la priorité à la sensibilisation afin d'assurer une application uniforme de la Politique dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux qui sont tenus de l'appliquer, ainsi que dans d'autres entités fédérales qui l'ont adoptée volontairement

À noter qu'en 2024 à 2025, le BICF a également contribué à l'élaboration du tout premier rapport annuel de SPAC sur la [lutte contre l'inconduite et les actes répréhensibles](#). Dans les années à venir, les mises à jour concernant les responsabilités et les résultats du BICF seront intégrées dans ce nouveau rapport ministériel.